

MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Séance ordinaire du conseil municipal du 11 avril 2022

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 avril 2022 à 19h30 à la salle du conseil située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles et à laquelle sont présents :

Présents :

Messieurs Jean-Paul Rioux, Gilles Lamarre, Mélanie Dubé, Sylvain Sénéchal, Jean-Yves D'Amboise et Hélène Poirier, conseillers(ères).

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Marie Dugas, maire.

Sont également présents à cette séance, monsieur Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier, madame Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière.

3 citoyens dans l'assistance.

Le projet d'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2022
3. Administration et finances
 - 3.1 Adoption des déboursés de mars 2022
 - 3.2 Transfert d'assureur pour l'assurance collective de la Fédération québécoise des municipalités
 - 3.3 Dépôt de l'audit de conformité pour la transmission des rapports financiers 2021
 - 3.4 Dépôt des états financiers de la Régie intermunicipale des installations portuaires 2021
4. Urbanisme
 - 4.1 Avis de motion – Règlement n° 479 visant à apporter des spécifications au Règlement n° 474 relativement aux classes pour la collecte des matières résiduelles
 - 4.2 Avis de motion – Règlement n° 480 visant à modifier les tarifs applicables aux demandes de certificat d'autorisation pour l'usage d'une caravane ou d'une autocaravane sur un emplacement vacant
5. Voirie et travaux publics
 - 5.1 Mise à niveau du loader relativement aux pins, bushings et freins avant
 - 5.2 Réparation de la pompe auxiliaire à la station de pompage des eaux usées – secteur rue de la Grève
 - 5.3 Offre d'achat pour le tracteur articulé New-Holland TV-140
 - 5.4 Octroi du contrat d'asphaltage en zone urbaine associé à la programmation TECQ 2019-2013
 - 5.5 Transfert budgétaire de 4 000 \$ à partir du budget d'entretien ménager du Bureau d'information touristique vers le projet d'aménagement des nouveaux sanitaires de la halte routière municipal
 - 5.6 Demande d'enlèvement ou de déplacement de la signalisation relative à l'exposition Parc marin Saguenay St-Laurent auprès du ministère des Transports sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges
6. Culture et loisirs
 - 6.1 Concours « Notre-Dame-des-Neiges, c'est ici! » - octroi d'un budget pour la promotion du milieu
 - 6.2 Nomination des membres du comité de dynamisation de l'église
 - 6.3 Installation de sanitaires et commande de plans à affecter du programme PRABAM
 - 6.4 Demande de contribution École de langue (CADFEL)
7. Dossiers citoyens et organismes
 - 7.1 Adhésion au CAPAB pour l'année 2022
 - 7.2 Proclamation de la semaine de la santé mentale
 - 7.3 Demande de soutien financier Association de baseball mineur
 - 7.4 Affectation du surplus relative à l'engagement de la Municipalité à contribuer à l'entretien du sentier national – résolution précédemment adoptée en mars 2020
8. Dossiers employés
 - 8.1 Demande de subvention auprès d'Emploi-Québec pour une formation en voirie
 - 8.2 Adoption de la politique d'assignation temporaire – santé et sécurité au travail
 - 8.3 Adoption d'une nouvelle grille tarifaire pour le remboursement des frais de déplacement des élus et des employés municipaux
9. Dossier conseil et résolution
 - 9.1 Suivi de la permanence de la végétalisation associée à l'enrochement de la grève Fatima

- 9.2 Adoption du rapport annuel d'activité relatif à l'an 1 du schéma de couverture de risques en incendie
- 9.3 Nomination du substitut au maire en qualité de porte-parole de l'organisation municipale de la sécurité civile et substitut au contremaître des travaux publics en qualité de responsable de mission (OMSC)
- 9.4 Résolution autorisant le directeur général à signer les certificats d'adjudication et autres documents relatifs au processus de vente pour taxes
- 9.5 Soumission pour la prise de photographie du conseil et de l'équipe municipale
- 9.6 Honoraires Servitech pour la mise à jour des adresses figurant aux comptes de taxes
- 9.7 Soumission pour la location du chapiteau pour le terrain de jeux et événements extérieurs au centre communautaire
- 10. Varia
- 11. Période de questions
- 12. Levée de la séance ordinaire

04.2022.58

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de madame Hélène Poirier, il est résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges adopte l'ordre du jour du 11 avril 2022.

04.2022.59

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

Chacun des membres ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2022, le directeur général et greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture. Il est proposé par monsieur Jean-Yves D'Amboise et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter ce procès-verbal, tel que rédigé.

3. ADMINISTRATION ET FINANCES

04.2022.60

3.1 ADOPTION DES DÉBOURSÉS

Les comptes du mois de mars 2022 s'élèvent à 436 096,53 \$ comprenant :

Journal 885 : Chèques n^{os} 31894 à 31895 pour 17 045,00 \$;
 Journal 886 : Prélèvements n^{os} PR-4732 à PR-4759 pour 47 275,24 \$;
 Journal 887 : Chèque n^o 31896 à 31944 pour 328 579,24 \$;
 Journal 888 : Chèque n^o 31945 pour 2 924,54 \$;
 Salaires : Périodes 10 à 13 comprenant dépôts salaires n^{os} 509700 à 509753 pour 38 461,96 \$;
 Prêts : Intérêts sur l'emprunt prêt équipements voirie: 1632,00 \$;
 Frais mensuel: Sur le relevé de compte de caisse pour 178,72 \$.

Certificat de disponibilité de crédits n^o 04-2022.

Il est proposé par madame Mélanie Dubé d'approuver le paiement des comptes apparaissant sur les listes déposées à la présente séance. Tous les autres conseillers(ères) accordent leur aval à cette proposition.

04.2022.61

3.2 Transfert d'assureur pour l'assurance collective de la Fédération québécoise des municipalités

ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

Considérant qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

Considérant que pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

Considérant que la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la Loi sur la distribution de produits et de services financiers, c. D-9.2;

Considérant qu'en vertu du Code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

Considérant que le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

Considérant que le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges :

- Adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1^{er} juin 2022;
- Paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;
- Respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;
- Maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;
- Maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;
- Donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;
- Autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;
- Accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

3.3 Dépôt de l'audit de conformité pour la transmission des rapports financiers 2021

Monsieur Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier dépose l'audit de conformité relativement à la transmission des rapports financiers 2021, tel que demandé dans une communication datée du 14 mars 2022 de la part du MAMH.

3.4 Dépôt des états financiers de la Régie intermunicipale des installations portuaires 2021

Point reporté.

4. URBANISME

4.1 Avis de motion – Règlement n° 479 visant à apporter des spécifications au Règlement n° 474 relativement aux classes pour la collecte des matières résiduelles

Attendu qu'il s'avère pertinent de spécifier la méthodologie utilisée qui permet d'appliquer certaines dispositions présentes dans le règlement n° 474 imposant le taux de taxes foncières et les compensations exigées pour les services d'aqueduc, d'égout et de matières résiduelles pour l'exercice financier 2022;

Monsieur Jean-Yves D'Amboise donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure, il proposera l'adoption du « *Règlement n° 479 visant à apporter des spécifications au Règlement n° 474 relativement aux classes pour la collecte des matières résiduelles* ».

04.2022.62

De plus, le projet de règlement n° 479 est déposé et mis à la disposition du public présent. Il est accessible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture et sur le site Internet de la municipalité à l'adresse : <https://www.notredamedesneiges.qc.ca/gref/>

4.2 Avis de motion – Règlement n° 480 visant à modifier les tarifs applicables aux demandes de certificat d'autorisation pour l'usage d'une caravane ou d'une autocaravane sur un emplacement vacant

Attendu qu'en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges peut modifier le contenu de son règlement relatif aux permis et certificats suivant les modalités prescrites ;

Attendu qu'il s'avère pertinent et opportun de procéder à une mise à jour du tarif applicable aux demandes de certificat d'autorisation pour l'usage d'une caravane sur un emplacement vacant ;

Attendu qu'il s'avère pertinent et opportun d'apporter des précisions concernant les infractions et

peines prévues au règlement n° 442 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction ;

Monsieur Gilles Lamarre donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure, il proposera l'adoption du « *Règlement n° 480 visant à modifier les tarifs applicables aux demandes de certificat d'autorisation pour l'usage d'une caravane ou d'une autocaravane sur un emplacement vacant* ».

04.2022.63 De plus, le projet de règlement n° 480 est déposé et mis à la disposition du public présent. Il est accessible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture et sur le site Internet de la municipalité à l'adresse : <https://www.notredamedesneiges.qc.ca/gref/>

04.2022.64 5.1 **Mise à niveau du loader relativement aux pins, bushings et freins avant**

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges effectue une réparation sur le loader Volvo à l'égard du remplacement de pins et bushings des 2 cylindres de la conduite ainsi que du remplacement des freins au coût de (7 817,74 \$ + 5 062,53 = 12 880,27 \$ taxes incluses selon les soumissions de Strongo.

Noter que le mécanicien de la municipalité participera aux réparations.

04.2022.65 5.2 **Réparation de la pompe auxiliaire à la station de pompage des eaux usées – secteur rue de la Grève**

Il est proposé par monsieur Gilles Lamarre et résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges répare la pompe auxiliaire de la station de pompage SP-4-89 (eaux usées – secteur rue de la Grève) aux coûts de 12 951,01 \$, tel qu'il appert dans la soumission datée du 2 mars 2022 présentée par le Groupe Voyer Inc.

04.2022.66 5.3 **Offre d'achat pour le tracteur articulé New-Holland TV-140**

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a fait paraître un avis de vente sur Marketplace pour le tracteur usagé bidirectionnel de marque New-Holland, modèle 199 New Holland TV-140, Année 1999 et que ce dernier est vendu avec un système de quick attach, chargeur d'une demi-vierge et de fourches ajustables de 5 pieds;

Attendu que le prix de vente de départ a été fixé à 15 000\$;

Attendu les offres suivantes :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
M. Moise Dumont	16 100,00 \$
M. Firmin Beaulieu	19 555,00 \$
M. Raymond Cardin	20 100,00 \$
M. Jean-Philippe Proulx pour J.P. Foresterie	21 500,00 \$

Attendu que la soumission de M. Jean-Philippe Proulx pour J.P Foresterie est celle qui est la plus haute;

Il est proposé par monsieur Jean-Yves D'Amboise et résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges :

- Vende à J.P. Foresterie, représenté ici par monsieur Jean-Philippe Proulx, au prix de 21 500,00 \$ le tracteur usagé bidirectionnel de marque New-Holland, modèle 199 New Holland TV-140, Année 1999, incluant le système de quick attach, le chargeur d'une demi-vierge et les fourches ajustables de 5 pieds.
- Note qu'il n'y a pas de TPS ni de TVQ car le force dudit tracteur est au-delà de 60 HP;
- Autorise monsieur Sébastien Pelletier, contremaître des travaux publics à effectuer la transaction auprès de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) et appose sa signature sur les différents documents afin de concrétiser la vente.

Noter que le tracteur est vendu tel que vu dans son état actuel. L'acheteur acquière ledit bien à ses risques et périls. Il est de plus stipulé expressément que ladite municipalité ne s'oblige à aucune garantie envers l'acheteur, même pour les défauts cachés pouvant affecter le bien.

04.2022.67 5.4 **Octroi du contrat d'asphaltage en zone urbaine associé à la programmation TECQ 2019-2013**

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a fait paraître un appel d'offres public sur le site SEAO # 1572264 concernant le projet intitulé « Resurfaçage de rues diverses en zone urbaine -Notre-Dame-des-Neiges Programmation TECQ » ;

Attendu que nous avons reçu deux soumissions et que nous avons procédé à l'ouverture le 22 mars 2022 à 11h05 au bureau municipal devant témoins en présence du directeur général-greffier-trésorier, de l'adjointe au directeur général et greffière et d'un représentant de chaque soumissionnaire;

Attendu les offres suivantes :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix incluant les taxes</u>
Construction B.M.L. Division de Sintra Inc	539 677,99 \$
2646-1871 Québec Inc - Aménagement B. Leblond	715 193,45 \$

Attendu que nous avons constaté un écart de calcul dans la soumission de 2646-1871 Québec Inc - Aménagement B. Leblond de l'ordre de + 5 996,23 \$;

Attendu que les deux soumissions sont conformes et que la plus basse est celle de Construction B.M.L. Division de Sintra Inc;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Mélanie Dubé et résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges :

- Retienne la proposition de Construction B.M.L. Division de Sintra Inc au montant de 469 387,25 \$ + (23 469,36 \$ de TPS +46 821,38 \$ de TVQ) = 539 677,99 \$;
- Octroie le contrat relativement aux travaux de « Resurfaçage de rues diverses en zone urbaine -Notre-Dame-des-Neiges Programmation TECQ » selon les documents d'appel d'offres publics;
- Autorise monsieur Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de ladite municipalité le contrat à intervenir entre les parties.

Que la présente résolution fait partie dudit contrat entre les parties incluant tous les documents de l'appel d'offres publics et les documents futurs à fournir suivant le devis.

04.2022.68

5.5 **Transfert budgétaire de 4 000 \$ à partir du budget d'entretien ménager du Bureau d'information touristique vers le projet d'aménagement des nouveaux sanitaires de la halte routière municipale**

Attendu que les coûts d'aménagement des nouvelles unités sanitaires de la halte routière dans le bureau d'information touristique sont plus élevés que le budget prévu de 10 000 \$;

Il est proposé par madame Hélène Poirier et résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges effectue le transfert budgétaire suivant :

<u>Origine</u>	<u>Destination</u>	<u>Montant</u>
02-70190-459	03-10570-000	4 000 \$

04.2022.69

5.6 **Demande d'enlèvement ou de déplacement de la signalisation relative à l'exposition Parc marin Saguenay St-Laurent auprès du ministère des Transports sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges**

Attendu qu'un local à l'intérieur du bureau d'information touristique situé à Notre-Dame-des-Neiges servait à une exposition thématique sur le Parc marin Saguenay St-Laurent;

Attendu que le locataire (Parc Marin Saguenay St-Laurent) n'a pas renouvelé son bail pour la réservation du local et l'a vidé complètement de ses effets ;

Attendu que la signalisation extérieure, à propos de cette thématique, n'a plus raison d'être affichée dans le secteur avoisinant ledit bureau d'information touristique;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Yves D'Amboise et résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges s'adresse au ministère des Transports afin qu'il procède à l'enlèvement ou au déplacement de la signalisation relative à l'exposition du Parc Marin Saguenay-St-Laurent.

6. **CULTURE ET LOISIRS**

04.2022.70

6.1 **Concours « Notre-Dame-des-Neiges, c'est ici! » - octroi d'un budget pour la promotion du milieu**

Afin de redonner la fierté du territoire à ses citoyens, mais aussi à ceux qui visitent ce vaste territoire de forêts, de terres et de cours d'eau qui forment ces paysages à couper le souffle, la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges s'engage cette année à partager cette fierté du territoire « Neigeois » par la tenue d'un concours.

Sur une proposition de madame Mélanie Dubé, il est résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges alloue un budget de 250 \$ relié aux prix de participation au concours « Notre-Dame-des-Neiges, c'est ici ».

04.2022.71

6.2 **Nomination des membres du comité de dynamisation de l'église**

Il est proposé par madame Hélène Poirier et résolu à la majorité par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges nomme mesdames Céline Cyr, Margaret Franck, Lise-Marie Duguay, Mélanie Dubé (conseillère municipale) et monsieur Robert Forest en tant que membres du Comité de dynamisation de l'ancienne église de Rivière-Trois-Pistoles.

Note : Madame Mélanie Dubé, conseillère ne participe pas au vote.

04.2022.72

6.3 **Installation de sanitaires et commande de plans à affecter au programme PRABAM**

Attendu qu'il y aura une exposition intérieure dans l'ancienne église de Rivière-Trois-Pistoles durant l'été 2022;

Attendu que le Comité de dynamisation de l'ancienne église a fait parvenir une demande pour la rénovation des sanitaires étant grandement désuètes et exigües dans la sacristie;

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges mandate le directeur général et greffier-trésorier relativement aux démarches nécessaires (architecte-plans-coûts) à la rénovation des sanitaires pour une installation à un bon endroit.

04.2022.73

6.4 **Demande de contribution École de langue (CADFEL)**

Il est proposé par monsieur Jean-Yves D'Amboise et résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges contribue un montant maximum de 5 000 \$ à l'École de langue (Université Western) **conditionnellement** à un retour de la tenue des activités par ledit organisme pour la saison 2022. Noter qu'un montant de 1 500 \$ a déjà été versé, donc le montant restant est de 3 500 \$.

En ce qui concerne l'année 2023, la contribution financière de la municipalité devra être revue et discutée.

7. **DOSSIERS CITOYENS ET ORGANISMES**

04.2022.74

7.1 **Adhésion au CAPAB pour l'année 2022**

Il est proposé par Gilles Lamarre et résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges adhère au CAPAB pour une contribution de 200 \$.

04.2022.75

7.2 **Proclamation de la semaine de la santé mentale**

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Lamarre que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. « Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens ».

04.2022.76

7.3 **Demande de soutien financier Association de baseball mineur**

Il est proposé par madame Hélène Poirier et résolu à la majorité par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges octroie une aide de 250 \$ comme soutien financier aux activités de l'Association du baseball mineur des Basques.

Noter que monsieur Gilles Lamarre s'est retiré des délibérations en sortant à l'extérieur de la salle du conseil puisqu'il est le président de cette association.

04.2022.77

7.4 **Affectation du surplus relative à l'engagement de la Municipalité à contribuer à l'entretien du sentier national – résolution précédemment adoptée en mars 2020**

Considérant que la demande de contribution financière de 3 800 \$ n'a pas été versée, durant l'année 2020 relativement à la résolution 03.2020.43, à la Corporation Parc-Bas-St-Laurent à l'égard du projet visant des travaux de réparation et de mise à niveau de certaines infrastructures du Sentier national Bas-St-Laurent;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges émette un chèque au montant de 3 800 \$ à la Corporation PARC Bas-St-Laurent. Le surplus accumulé est affecté étant donné l'absence de budget à l'égard de cet engagement en référence à la résolution 03.2020.43

8. DOSSIERS EMPLOYÉS

04.2022.78

8.1 a Demande de subvention auprès d'Emploi-Québec pour une formation en voirie

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges désire dresser une demande de subvention auprès d'Emploi-Québec pour une formation en voirie ;

En conséquence, il est proposé par madame Hélène Poirier et résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges :

- Présente une demande de subvention auprès d'Emploi-Québec pour une formation en ligne en voirie pour le contremaître des travaux publics; tel qu'il appert dans les notes ci-bas;
- Autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer tous documents nécessaires pour et au nom de ladite municipalité.

Notes :

Coût de la formation : 1 784,79 \$ taxes nettes (30% de rabais + 88 \$ de réduction)

Budget 2022 : 1 700 \$

Aide financière potentielle (Emploi-Québec) : jusqu'à 892,40 \$ (50%)

Montant à déboursier : 892,40 \$

Type : Formation en ligne sur 6 avant-midis en avril et mai 2022

Début de la formation : 13 avril 2022

Programme : Gestion et coordination d'équipe, amélioration des communications, gestion des contraintes (+++)

04.2022.79

8.1 b Demande de subvention auprès d'Emploi-Québec

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges désire dresser des demandes de subvention auprès d'Emploi-Québec;

En conséquence, il est proposé par madame Hélène Poirier et résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges :

- Autorise monsieur Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier à présenter et à signer tous documents nécessaires pour et au nom de ladite municipalité relativement à toutes autres nouvelles demandes de subvention à l'égard de la formation du personnel auprès de cet organisme gouvernemental pour une période de 12 mois, soit d'avril 2022 à avril 2023.

04.2022.80

8.2 Adoption de la politique d'assignation temporaire – santé et sécurité au travail

Attendu que la municipalité désire adopter une politique d'assignation temporaire;

Attendu que cette politique vise à favoriser la réintégration au travail, le maintien du lien d'emploi ainsi que l'application du programme d'assignation temporaire, et ce, dans le respect de la santé et de la sécurité du travailleur concerné ainsi que de celles de ses collègues de travail;

Il est proposé par madame Mélanie Dubé et résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges adopte le document de la politique d'assignation temporaire - santé et sécurité au travail. Cette politique est intégrée au guide des employés.

04.2022.81

8.3 Adoption d'une nouvelle grille tarifaire pour le remboursement des frais de déplacement des élus et des employés municipaux

Il est proposé par monsieur Jean-Yves D'Amboise et résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges adopte une nouvelle grille tarifaire pour le remboursement des frais de déplacement des élus et des employés municipaux.

9. DOSSIER CONSEIL ET RÉOLUTION

04.2022.82

9.1 Suivi de la permanence de la végétalisation associée à l'enrochement de la grève Fatima

Attendu que la soumission du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire a pour objet de répondre aux exigences du MFFP à l'égard du suivi de la végétalisation associée au projet d'enrochement de la Grève-Fatima ;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur Jean-Yves D'Amboise et résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges :

- Accepte l'offre de service datée du 22 mars 2022 du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire pour le suivi de la végétalisation réalisée dans le secteur du chemin de la Grève-Fatima sur deux années, soit en 2023 et 2024. La proposition s'élève à 2 000 \$ plus les taxes pour chaque année (total : 4 599 \$ incluant les taxes) incluant un rapport sur les suivis de la croissance de la végétation en décembre 2023 et 2024;
- Autorise monsieur Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de ladite municipalité le document de la proposition servant de devis.

Noter que le Comité ZIP informe que les coûts supplémentaires seraient possiblement alloués en cours de suivi si un ajout de végétaux est requis et exigé par le MDDP afin de réaliser un correctif.

04.2022.83 9.2 **Adoption du rapport annuel d'activités relatif à l'an 1 du schéma de couverture de risques en incendie**

Il est proposé par madame Hélène Poirier et résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges adopte le **Rapport annuel d'activités**, Année 2021, relatif à l'an 1 de référence dans la mise à jour du schéma de couverture de risques en incendie.

9.3 **Nomination du substitut au maire en qualité de porte-parole de l'organisation municipale de la sécurité civile et substitut au contremaitre des travaux publics en qualité de responsable de mission (OMSC)** Titre modifié pour :

04.2022.84 **Nomination du substitut au maire en qualité de porte-parole de l'organisation municipale de la sécurité civile (OMSC)**

Il est proposé par monsieur Jean-Yves D'Amboise et résolu à la majorité par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges nomme monsieur Gilles Lamarre, conseiller en tant que substitut au maire en qualité de porte-parole de l'organisation municipale de la sécurité civile (OMSC).

Noter que monsieur Gilles Lamarre ne vote pas sur cette résolution étant donné que cette nomination le concerne.

04.2022.85 9.4 **Résolution autorisant le directeur général à signer les certificats d'adjudication et autres documents relatifs au processus de vente pour taxes**

Il est proposé par madame Hélène Poirier et résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges :

- Autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de ladite municipalité les contrats à intervenir pour donner suite au processus de vente pour taxes à l'égard de 3 propriétés et mandate la notaire M^e Ariane Michaud à préparer lesdits contrats.

Références Immeuble : 5 546 783 du Cadastre de Québec
Immeuble : 5 546 775 du Cadastre de Québec
Immeuble : 5 546 422 du Cadastre de Québec

Tel qu'il appert sur les certificats d'adjudication produits et dressés par la MRC des Basques pour chaque désignation d'immeubles ci-haut.

Pour l'avenir :

- Mandate le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de ladite municipalité tous les autres contrats à venir relativement aux actes de vente lorsque la municipalité est adjudicataire d'immeubles.

04.2022.86 9.5 **Soumission pour la prise de photographie du conseil et de l'équipe municipale**

Il est proposé par monsieur Gilles Lamarre et résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges accepte la soumission de madame Andrée-Anne Pelletier au coût de 380 \$ pour les photographies des élus et du personnel à insérer au site Web de la municipalité. On ajoute un montant de 15 \$/groupe portant le tout à 395 \$. On demande la possibilité d'effectuer les photographies à Notre-Dame-des-Neiges plutôt qu'au studio situé à Rivière-du-Loup.

9.6 **Honoraires Servitech pour la mise à jour des adresses figurant aux comptes de taxes**

Attendu que dans le cadre des corrections massives d'adresses faisant suite à l'adoption du règlement n° 460, le temps et le coût desdites corrections sont hors prévisions budgétaires des travaux courants de la MRC des Basques ;

Attendu que la municipalité a décidé d'équilibrer son rôle d'évaluation triennal en 2023, que les dossiers doivent être traités par Servitech et que cela limite le temps des corrections de la MRC ;

Attendu que la MRC des Basques a communiqué avec nous afin d'obtenir une assistance d'un technicien de chez Servitech Inc et qu'une implication plafonnée de 40 heures est évaluée au coût de 2 745,00\$ plus les taxes ;

Attendu que cette aide est extraordinaire, ponctuelle et non récurrente et qu'elle est requise pour ne pas nuire aux travaux d'équilibration;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges accepte la proposition d'honoraires professionnels de Servitech Inc, tel que ci-haut exposée, à l'égard des corrections d'adresse au rôle d'évaluation.

04.2022.88

9.7 **Soumission pour la location du chapiteau pour le terrain de jeux et évènements extérieurs au centre communautaire**

Attendu que la municipalité a reçu deux propositions de prix pour la location d'un chapiteau pour 8 semaines ; soit une à 2 300 \$ plus taxes et l'autre à 2 450 \$ plus taxes;

Considérant que la location d'un chapiteau permettra d'organiser des activités extérieures en cas de pluie, pour le terrain de jeux et pour toutes autres activités de la municipalité;

Attendu que les activités du camp de jour sont prévues du 27 juin au 19 août 2022;

Attendu que la soumission de « Les Chapiteaux de l'Est » est la plus basse;

Il est proposé par monsieur Gilles Lamarre et résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges retienne l'offre de 2 300 \$ plus taxes de « Les Chapiteaux de l'Est » datée du 11 avril 2022 relativement à la location d'un chapiteau de 20 pi x 30 pi, tel que ci-haut mentionné.

10. **VARIA**

Monsieur Gilles Lamarre remercie le conseil municipal relativement à la contribution financière de 250 \$ à l'Association du baseball mineur.

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions du public ont porté :

- Sur les nids de poule dans certains secteurs de la municipalité et sur le début de la pose d'asphalte froide;
- Sur un éventuel budget alloué pour le Comité de dynamisation de l'ancienne église dans le cadre de la tenue d'activités.

12. **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

04.2022.89

À 20h48 minutes, monsieur Jean-Paul Rioux propose d'ajourner la séance ordinaire au mardi 19 avril 2022 à 19h00.

Signé :

Jean-Marie Dugas, maire¹

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.